

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/119/Add.2
3 novembre 1952

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle et au Gouvernement italien, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, une communication en date du 22 octobre 1952 émanant de l'Union des populations du Cameroun et concernant le Territoire sous tutelle du Cameroun sous administration française.

Cette communication constitue un deuxième addenda à la pétition figurant dans le document T/PET.5/119.

COPIE

UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN

Section Camerounaise du Rassemblement Démocratique Africain

B.P. 435 - Douala

Douala, le 22 octobre 1952

Monsieur le Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies,
Lake Success, Fieldstone 7-1100

NEW YORK (U.S.A.)

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai le plaisir de vous accuser réception de votre lettre T/PET/5/119 du 13 courant et vous remercie de la rapidité avec laquelle vous avez bien voulu répondre à ma lettre du 4 octobre.

Je vous confirme fermement le désir de l'Union des Populations du Cameroun d'envoyer une délégation pour faire un exposé oral, des exposés oraux si possible, sur les questions mentionnées dans ma lettre du 4 octobre et sur telles autres questions que les populations camerounaises seraient désireuses de soumettre à la 7ème Session de l'Assemblée générale de votre Organisation. Il reste entendu que l'exposé portera uniquement sur les questions relatives au régime international de tutelle dont jouit le Cameroun sous administration française.

En ce qui concerne ma pétition du 14 août 1952 concernant entre autres l'immixtion des autorités dans la correspondance privée, je vous signale qu'après une protestation énergique de notre Bureau auprès de M. le Directeur des Postes et Télécommunications et après avoir informé l'Opinion publique par voie de presse de la non remise de votre lettre du 22 août, il a été trouvé dans notre boîte postale, en date du 11 octobre, un pli fermé portant en-tête des Nations Unies, portant le timbre de la poste d'origine pour la date du 22 août et ne portant aucun timbre de la poste destinataire. J'ai requis un huissier pour faire des constats nécessaires et je ne manquerai pas de vous communiquer un dossier complémentaire pour appuyer ma protestation des 14 août et 4 octobre 1952.

En raison de la situation inquiétante ainsi créée dans les services postaux du Territoire, je vous serais reconnaissant de prendre éventuellement toutes dispositions pour que le cablogramme me notifiant la décision de la Quatrième Commission de l'Assemblée générale ne me parvienne trop tard.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma considération très distinguée.

(Signé) RUBEN UM NYOBE

Ruben UM NYOBE

Secrétaire général de l'U.P.C.

Reçu au Siège des Nations Unies le 27 octobre 1952.

- - - - -